





Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-35854-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.771**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : AUTORISATION DE LANCEMENT DU DIAGNOSTIC COUVENT DES PRECHEURS
- DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. François HAMY à Mme Marie José VALETA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Patricia LARNAUDIE

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/12/13

meb

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

-

Nomenclature : 7.10 Divers

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : AUTORISATION DE LANCEMENT DU DIAGNOSTIC COUVENT DES PRECHEURS
- DEMANDES DE SUBVENTIONS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'ordre des Prêcheurs a été fondé par Saint Dominique au XIII^e siècle et on trouve trace de son existence à Aix-en-Provence à partir de 1274.

Le couvent est d'abord bâti hors les murs qu'il intègre ensuite au XIV^e siècle lors de l'agrandissement de l'actuelle place des Prêcheurs/Verdun voulu par le Roi René. Il connaît divers avatars dont plusieurs incendies et l'effondrement de l'église au XV^e siècle.

Il reste aujourd'hui une partie de l'ensemble reconstruit au XVII^e siècle ; elle est occupée par le collège des Prêcheurs. L'église de la Madeleine est en travaux de restauration.

L'église est classée et la partie du cloître subsistant est inscrite au titre des monuments historiques.

En 2015, le collège doit quitter les lieux et un projet d'enseignement supérieur ou à finalité culturelle complété par une crèche de 72 places devraient le remplacer.

Toutefois, avant tout, il convient d'établir un diagnostic patrimonial précis du monument protégé. Celui-ci comprendra une analyse historique et un diagnostic général du bâtiment (*structure, fluides, fondations, etc.*).

La Ville maître d'ouvrage ne disposant pas d'une étude d'évaluation préalable, pourra à la finalisation de ce diagnostic préalable déterminer avec précision le programme des travaux et définir l'enveloppe financière prévisionnelle qui seront soumis à la DRAC pour avis.

Ce diagnostic, estimé à 80 000 €, sera subventionné par nos partenaires habituels (*Ministère de la culture, Conseil Général, Communauté du Pays d'Aix, Région, etc.*) vraisemblablement à hauteur de 80%.

Aussi, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Patrimoine à signer tous documents relatifs à ce diagnostic ;
- **DIRE** que la dépense correspondante provisionnée à hauteur 80 000 euros sera imputée au budget de la Ville, Chapitre 903 24 2031 698 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **SOLLICITER** le concours financier de l'État, le Conseil Général, la Région, la Communauté du Pays d'Aix et de tout autre partenaire public ou privé, au plus fort taux ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de ces sommes.

**2013.771 - AUTORISATION DE LANCEMENT DU DIAGNOSTIC COUVANT DES
PRECHEURS - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Présents et représentés	: 49
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**